

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE
Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique
N° Anonymat : V260NAT1022124 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 101 Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Marianne
Timbre Administration

A [ville], le jj/mm/aaaa

Académie x
Délégation Régionale Académique

Affaire suivie par Nom, Prénom
Chargée) de l'information et de
l'orientation

Adresse

Tél/mail

Note à l'attention de M. Le Directeur Régional
Académique de l'information et de l'orientation

Objet : déploiement du "Plan Avenir"

- Références :
- Note de service DGESCO - DGESIP du 21/07/2025 : "mise en œuvre du plan Avenir à partir de l'année scolaire 2025-2026"
 - Extrait de la circulaire de rentrée 2025 "Tenir la promesse républicaine de l'École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous"
 - Assemblée nationale, Commission des affaires culturelles et de l'Éducation du 8/07/2025

.A1.8.

- Annexes :
1. Cartographie des différents acteurs qui composent le réseau d'orientation de la Région Académique
 2. Proposition d'ordre du jour détaillé de la réunion organisée par le DRAIO afin de présenter le "Plan Avenir" aux directeurs de CIO et à leurs équipes.

La réussite de chaque élève constitue une priorité nationale partagée par tous les acteurs de l'École de la République. A cet effet, la Ministre d'État, Elisabeth Borne a annoncé le 5 juin 2025, la mise en place du "Plan Avenir". Ainsi, l'objectif est de permettre aux élèves de construire un parcours adapté à leurs aspirations tout en développant des compétences nécessaires dans un monde professionnel en constante évolution.

Dans la perspective du déploiement du "Plan Avenir" auprès des établissements scolaires, cette présente note a pour objectif :

- dans un premier temps, de préciser les objectifs et les priorités de cette nouvelle politique publique d'orientation, en mettant l'accent sur les évolutions à la rentrée de septembre 2025 (I),
- dans un second temps, de définir des propositions de déclinaison de ce plan à l'échelle de la Région Académique en insistant sur la déclinaison opérationnelle des différentes mesures et leur temporalité, sur les différents acteurs à associer et sur les risques à anticiper (II).

I - LES OBJECTIFS ET LES PRIORITÉS DU PLAN AVENIR

a) le Plan Avenir : l'Égalité des chances pour chaque élève

L'objectif majeur du Plan Avenir est de permettre à chaque élève de disposer d'un accompagnement personnalisé pour son

orientation tout au long de sa scolarité. Le cadre structurant est mené en corrélation avec des acteurs institutionnels, les équipes éducatives, les partenaires territoriaux et les familles. Une gouvernance claire, partagée et articulée entre tous les niveaux ^{du} du national qu'aux établissements

Le plan Avenir constitue la stratégie nationale pour atteindre des objectifs éducatifs majeurs notamment :

- réduire les inégalités de parcours liées à l'origine sociale, au genre ou au territoire
- accompagner les jeunes vers des formations qualifiantes et insécures
- atteindre les cibles fixées par le Plan Filles et mathématiques à savoir ^{plus de} 30 000 filles en 2030 ayant choisies la spécialité mathématiques et la conservant jusqu'en Terminale
- et développer les ^{classes de} formations industrielles en les répartissant de façon plus stratégique sur le territoire et en ajustant les capacités des formations tertiaires en fonction des perspectives d'emploi.

b) Un projet éducatif d'accompagnement à l'orientation

A compter de la rentrée de septembre 2025, le projet éducatif d'accompagnement à l'orientation constitue un socle structurant qui sera mené au sein des établissements. En effet, ce projet définit une programmation pédagogique ^(du second degré) conçue pour chaque niveau concerné en veillant à une progression des apprentissages durant l'année et dans une perspective pluriannuelle. Le plan pluriannuel à l'orientation (PPO) est élaboré en concertation avec le Conseil pédagogique et ensuite adopté en Conseil d'Administration avant la fin de l'année civile. Il définit précisément les objectifs et la programmation pédagogique.

Pour établir le projet éducatif d'accompagnement à l'orientation, le chef d'établissement dispose d'indicateurs nationaux, académiques et à l'échelle de son établissement pour réaliser un diagnostic partagé :

Par conséquent, dès la rentrée, le parcours d'éducation à l'orientation progressive s'échelonne de la classe de 6^{ème} à la Terminale, dans toutes les voies de formation. Ainsi :

- des séquences pédagogiques ^{serait} intégrés aux enseignements ou aux heures de vie de classe
- des temps de travail personnel proposés à chaque élève
- dès la classe de 5^{ème}, l'organisation de quatre demi-

journées annuelles pour découvrir des métiers et des formations.

- des séquences d'immersion en milieu professionnel en classe de 3^{ème} et de 2^{de} générale et technologique.
 - le Plan Filles et mathématiques vise à renforcer la présence des jeunes filles dans les filières scientifiques et technologiques.
- Ainsi, des classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences (Chamo) en 4^{ème} et en 3^{ème} seront expérimentées.
- les enseignements du lycée technologique valoriseront les formations scientifiques et technologiques pour former une nouvelle génération de techniciens et d'ingénieurs.
 - la poursuite de l'amélioration continue de Parcoursup
 - les Cordées de la réussite (maintenir le dispositif déjà existant)
 - l'extension des dispositifs d'année propédeutique qui permet une transition plus progressive vers l'enseignement supérieur aux bacheliers qui en expriment le besoin
 - valoriser l'année de cœuve permettant de mûrir un projet ^{professionnel} et ~~favoriser~~ le temps de la réflexion
 - mettre en œuvre un dispositif d'accueil spécifique pour les jeunes résidant en zone peu dense : Campus Cordées et 1^{ère} année d'accès aux études de santé dans chaque département.

Ainsi,

Le projet éducatif d'accompagnement à l'orientation déployé dans le cadre du Plan Avenir prévoit des actions pédagogiques ciblées permettant un suivi renforcé des parcours de l'élève. A présent, il convient de définir des propositions opérationnelles d'actions qu'il est possible de mener au sein des établissements.

II - PROPOSITIONS D'ACTIONS OPERATIONNELLES MENEES DANS LES ETABLISSEMENTS DES LA RENTREE 2025

a) GOVERNANCE ET PILOTAGE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Dès la rentrée de septembre 2025

- le chef d'établissement pourra réaliser un diagnostic partagé des pratiques d'orientation en s'appuyant sur les indicateurs* fournis par les applications Archipel, Supcentre - Orientation et parcours. * d'insertion, d'attachés, de mobilité géographique ou sociale

Epreuve - Matière : 101 Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

• mettre en place un Comité de pilotage afin de mettre en oeuvre le PPO (Plan Pluriannuel d'Éducation à l'Orientation) et de définir clairement les axes et les acteurs concernés (DSDEN-IA DASEN) DRAIO / chef d'établissement / équipes éducatives (enseignants, PsyEN).
En parallèle, l'appui aux instances réglementaires sera nécessaire (conseil pédagogique et conseil d'Administration).

~~Par ailleurs~~

b) Les Ressources humaines

• Désigner un référent "orientation - découverte des métiers"
Le professeur référent suivra un même groupe d'élèves de la classe de 6^{ème} à la classe de Terminale permettant ainsi l'accompagnement personnalisé

• Les enseignants bénéficieront d'une sensibilisation aux biais de genre,

• Un plan de formation pluriannuel sera mis en place auprès des enseignants. Les professeurs principaux seront concernés dès l'automne 2025 pour une meilleure compréhension des enjeux liés à l'orientation

• une journée de concertation auprès de l'équipe éducative est prévue à l'automne 2025.

c) Les moyens budgétaires appropriés

• Les volumes horaires prévus pour l'accompagnement à l'orientation devront être financés et inscrits dans les

Obligations de services des enseignants référents.

d) la communication interne et externe

- l'information des familles est primordiale. Ainsi, des documents supports peuvent être déposés via l'espace numérique de travail. En (d'information à l'orientation) complément des réunions d'information peuvent être programmées.
- Communiquer sur la plateforme avenir(s). Cette communication doit s'établir en interne ~~pour~~
- afficher la charte de lutte contre les stéréotypes
- faire intervenir des professionnels pour valoriser le plan filles/maths.
↑ référents

e) Suivi / Évaluation

- Établir un bilan semestriel
- mettre en place des indicateurs de suivi et des tableaux de bord (quantitatifs et qualitatifs)
- rendre compte des actions menées auprès de la hiérarchie, des acteurs institutionnels et des instances délibérantes.

Il convient de veiller à ce que les différentes actions soient menées à terme, en prenant soin de ne pas surcharger les différents publics d'information. Les missions de chaque acteur doivent être clairement identifiées selon chaque échelon, en mobilisant les ressources humaines ^{nécessaires} et les moyens budgétaires appropriés. Fort est de constater que plus tôt les démarches d'orientation sont mises en place, plus les bénéficiaires sont identifiés par la suite. Par ailleurs, le dialogue avec les familles est primordial tout comme avec les équipes éducatives dans un but commun la réussite de l'élève et son insertion dans la vie professionnelle.

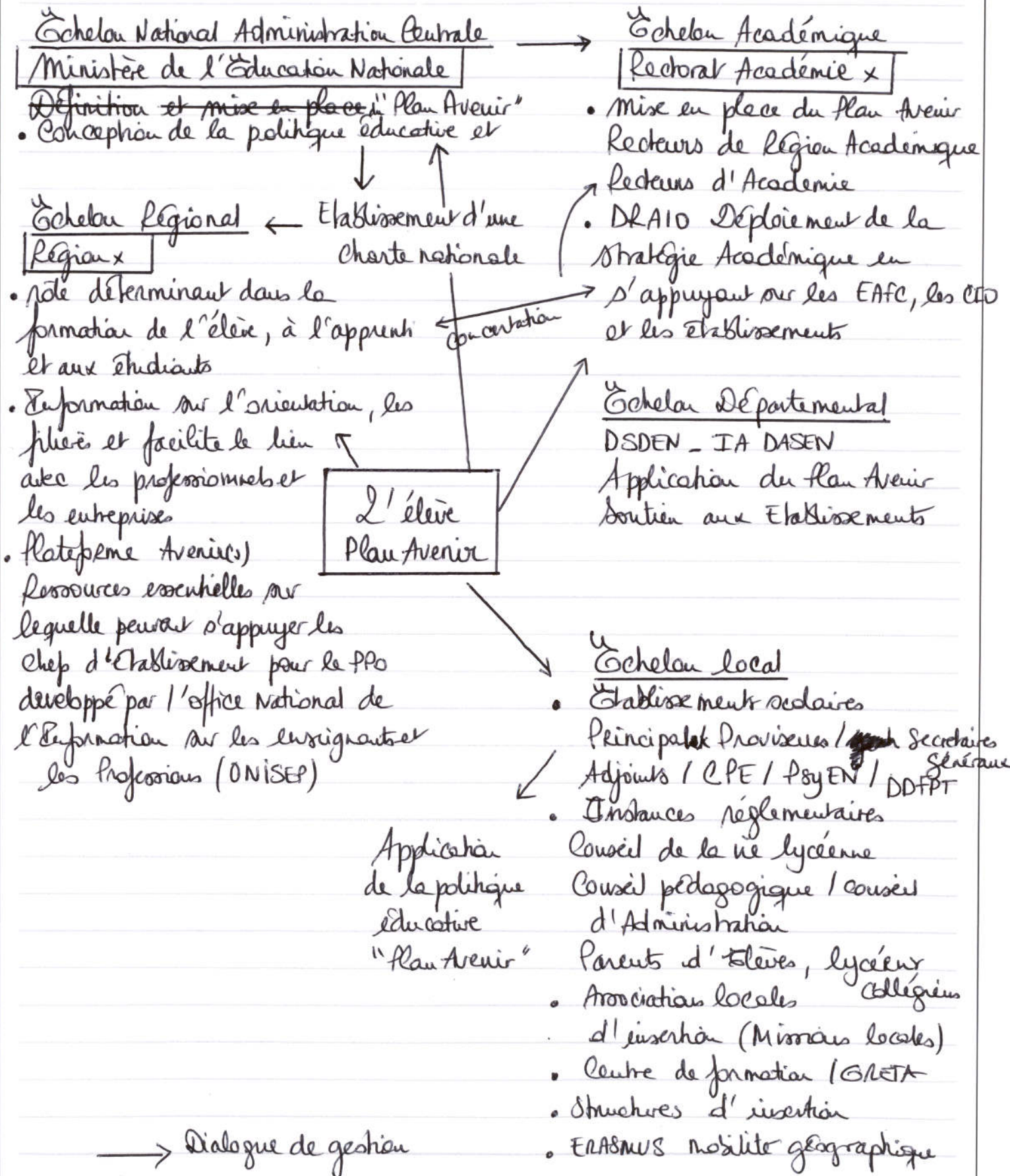
Fonction

Signature

Prénom, Nom

.6.18..

Annexe 1: Cartographie des acteurs qui composent le réseau de l'orientation dans la Région Académique



Annexe 2 : Ordre du jour de la réunion organisée par le PRAIO
afin de présenter le Plan Avenir aux directeurs de CIO
et à leurs équipes.

Présentation du Plan Avenir

Date - lieu - (salle) - horaires

~~De 8h30~~

8h30 - 9h00 : Accueil café - Accueil des participants

9h00 - 9h30 : Introduction de M. le Directeur Régional Académique
de l'Information et de l'orientation x x
Présentation des différents intervenants et de l'ordre du jour
Région x M/Me x / DASEN - IA DASEN x M/Me x
Rappel des objectifs nationaux du dispositif Plan Avenir et
du déploiement à l'échelle Académique, Départemental et
local

9h30 - 10h30 : Table ronde - Travaux Echanges sur le rôle de
Centre d'Information et d'orientation à travers le dispositif

10h30 - 11h00 / 11h30 : Echanges. Interventions des différents acteurs
pour préciser les orientations à suivre
Questions diverses
Remerciement de M. le Directeur Régional
Académique et des intervenants
Précision sur la diffusion du compte-rendu
ouverture sur la future réunion de coordination

Supports : Diaporama
feuilles d'émergence